



Pas de classification

Document de référence à la norme ISO/IEC 17020:2012 pour l'évaluation en vue de l'accréditation d'organismes d'inspection

Document n° 602.fw

N° d'identité. Action :	_____	N° d'accréditation :	SIS
OEC évalué :	_____		
Personne de contact de l'OEC:	_____		
Sites évalués (lorsque l'OEC possède plusieurs sites) :	_____		

Date de l'évaluation :	_____		
Responsable d'évaluation :	_____		
Expert(es) technique(s) :	_____		
Expert(es) technique(s) :	_____		

TABLE DES MATIÈRES

A	Généralités	3
B	Informations sur l'identité juridique et les activités de la/du requérant/e.....	4
C	Points de la norme ISO/IEC 17020:2012	5
3.	Termes et définitions.....	5
3.1	Inspection	5
4.	Exigences générales	5
4.1	Impartialité et indépendance.....	5
A.1	Annexe A / Exigences pour les organismes d'inspection de type A (pour 4.1.6 a)	6
A.2	Annexe A / Exigences pour les organismes d'inspection de type B (pour 4.1.6 b)	6
A.3	Annexe A / Exigences pour les organismes d'inspection de type C (pour 4.1.6 c)	6
4.2	Confidentialité	6
5.	Exigences structurelles.....	7
5.1	Exigences administratives	7
5.2	Organisation et management.....	7
6.	Exigences en matière de ressources	8
6.1	Personnel	8
6.2	Installations et équipements	8
6.3	Sous-traitance	9
7.	Exigences relatives aux processus.....	10
7.1	Méthodes et procédures d'inspection.....	10
7.2	Manipulation des échantillons et objets présentés à l'inspection	10
7.3	Enregistrements.....	10
7.4.	Rapports d'inspection et certificats d'inspection	11
7.5.	Réclamations et appels.....	11
7.6.	Processus en matière de réclamations et appels.....	11
8.	Exigences en matière de système de management	12
8.1.	Options	12
8.2.	Documentation du système de management	12
8.3.	Maîtrise des documents.....	12
8.4	Maîtrise des enregistrements.....	13
8.5.	Revue de direction.....	13
8.6	Audits internes	14
8.7.	Actions correctives.....	14
8.8.	Actions préventives.....	15
D	Documents supplémentaires et pertinents de l'ISO et d'ILAC	16

A Généralités

Les bases de ce document sont la norme internationale pour l'accréditation du type d'organismes d'évaluation de la conformité (OEC) mentionnée dans le titre de ce document et les documents pertinents pour ce domaine de l'European co-operation for Accreditation (EA) et de l'International Accreditation Forum (IAF) resp. de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), en particulier le document ILAC-P15:05/2020 « Application of ISO/IEC 17020:2012 for the Accreditation of Inspection Bodies » (indiqué sous la rubrique C lorsqu'il est applicable). Ce document a repris la structure et la numérotation des chapitres de la norme internationale concernée.

L'objectif de ces documents de référence est principalement de maintenir le temps investi par les équipes d'évaluation pour l'évaluation et sa préparation à un niveau le plus bas possible. Pour ce faire, l'OEC prépare en amont de l'évaluation les documents nécessaires et donne des indications sur l'application de la norme. Cela permet également de réduire le temps investi par l'équipe d'évaluation et donc également significativement les coûts pour l'OEC.

Pour compléter les documents de référence, la possession de la norme respective et une bonne compréhension des exigences correspondantes sont des prérequis. Les normes sont payantes et peuvent être commandées auprès de l'Association Suisse de Normalisation (www.snv.ch).

Les OEC qui ont fait une demande d'accréditation doivent indiquer pour chaque point de ce document les règles formulées dans leur système de management (p. ex. chapitre dans le manuel du système de management ou directive) et fournir les explications nécessaires pour permettre une bonne préparation de l'évaluation. Pour les exigences non applicables, prière d'indiquer « n.a. » (non applicable) dans la colonne « Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité » et de fournir une justification. Le document dûment rempli doit être remis à la/au responsable d'évaluation compétente/compétent au plus tard deux mois avant l'évaluation, selon le document 741 du SAS « Règles relatives à l'accréditation ».

Lors de l'évaluation, l'OEC doit fournir la preuve que les exigences du chapitre traitant des exigences relatives au système de management requises par la norme d'accréditation de la série ISO/IEC 17000 sont pleinement mises en œuvre. Dans l'option B, la/le requérant/e ou l'OEC accrédité, dispose d'un système de management selon la norme ISO 9001 qui sert de base pour la mise en œuvre des exigences relatives au système de management requises par la norme d'accréditation de la série ISO/IEC 17000, et il peut en exploiter les synergies. Les exigences en matière de revue de direction et d'audits internes vont, entre autres, au-delà des exigences d'un système de management selon ISO 9001. De ce fait, il ne suffit pas de documenter simplement la mise en œuvre d'un système de management selon ISO 9001 en tant qu'option B. Les preuves de la mise en œuvre sous l'option B doivent être documentées comme sous l'option A, c'est-à-dire intégralement dans la partie correspondante du document de référence.

Pour compléter les diverses cases du document de référence, veuillez tenir compte des principes suivants :

- Description brève et concise de la situation ;
- Renvoi le plus précis possible aux documents pertinents avec indication des chapitres ;
- Les liens aux informations publiées en ligne doivent être indiqués de façon complète ;
- Si des documents ne peuvent être consultés que sur place et n'ont pas été remis au préalable, il est important de le spécifier ;
- Des références compréhensibles à des indications déjà décrites (p.ex. voir ci-dessus ou idem) sont admissibles ;
- Les réponses Oui/Non sans fournir de justificatifs ou des motifs doivent être évitées ;
- Les exigences normatives non applicables doivent être marquées comme « n. a. » (non applicables) et doivent être justifiées en conséquence.

B Informations sur l'identité juridique et les activités de la/du requérant/e

	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité
B.1	Nom et adresse de l'entreprise (selon doc. SAS 738) :
B.2	Nom et adresses des agences et sites (selon doc. SAS 738) :
B.3	Inscription au registre du commerce : • Où ? • Numéro ? • Pour quoi (domaine d'activité) ?
B.4	Partie d'un office cantonal ou fédéral ? Annotation : indications sur les bases légales / légitimation
B.5	Participations existantes : - <u>actives</u> (l'entreprise participe dans les entreprises suivantes ; étendue de la participation ?) - <u>passives</u> (les entreprises suivantes participent également dans cette entreprise ; étendue de la participation ?)
B.6	Nom et adresse de l'organisme d'inspection :
B.7	Domaine d'activité de l'organisme d'inspection :
B.8	Domaine d'activité, pour lequel l'accréditation a été demandée ou existe déjà :
B.9	Dans quels pays les prestations de services sous l'accréditation doivent-elles être proposées ?

C Points de la norme ISO/IEC 17020:2012

La numérotation des questions correspond aux points respectifs de la norme.

3. Termes et définitions

3.1 Inspection

Explications sur le terme « Installation », voir ILAC-P15.

4. Exigences générales

4.1 Impartialité et indépendance

(ILAC P15, annexe 2)

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
4.1.1		
4.1.2		
4.1.3 (ILAC P15) (ILAC P15, annexe 1)		
4.1.4 (ILAC P15) (ILAC P15, annexe 1)		
4.1.5 (ILAC P15)		
4.1.6 (ILAC P15)		
a)		
b)		
c)		

A.1 Annexe A / Exigences pour les organismes d'inspection de type A (pour 4.1.6 a)

(ILAC P15)

(ILAC P15, annexe 2)

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
a)		
b)		
c)		
d)		
	1)	
	2)	
	3)	
	4)	

A.2 Annexe A / Exigences pour les organismes d'inspection de type B (pour 4.1.6 b)

(ILAC P15)

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
a)		
b)		
c)		

A.3 Annexe A / Exigences pour les organismes d'inspection de type C (pour 4.1.6 c)

(ILAC P15, annexe 2)

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
a)		
b)		

4.2 Confidentialité

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
4.2.1		
4.2.2		

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
4.2.3		

5. Exigences structurelles

5.1 Exigences administratives

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
5.1.1		
5.1.2		
5.1.3 (ILAC P15)		
5.1.4 (ILAC P15)		
5.1.5		

5.2 Organisation et management

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
5.2.1		
5.2.2 (ILAC P15)		
5.2.3 (ILAC P15)		
5.2.4 (ILAC P15)		
5.2.5 (ILAC P15)		
5.2.6 (ILAC P15)		
5.2.7 (ILAC P15)		

6. Exigences en matière de ressources

6.1 Personnel

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
6.1.1 (ILAC P15)		
6.1.2 (ILAC P15)		
6.1.3		
6.1.4		
6.1.5 (ILAC P15)		
6.1.6 (ILAC P15)		
	a)	
	b)	
	c)	
6.1.7 (ILAC P15)		
6.1.8 (ILAC P15)		
6.1.9 (ILAC P15)		
6.1.10 (ILAC P15)		
6.1.11		
6.1.12 (ILAC P15)		
6.1.13		

6.2 Installations et équipements

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
6.2.1		
6.2.2		
6.2.3 (ILAC P15)		

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
6.2.4 (ILAC P15)		
6.2.5		
6.2.6 (ILAC P15)		
6.2.7 (ILAC P15)		
6.2.8		
6.2.9 (ILAC P15)		
6.2.10 (ILAC P15)		
6.2.11 (ILAC P15)		
a)		
b)		
c)		
6.2.12		
6.2.13		
a)		
b)		
c)		
6.2.14		
6.2.15		

6.3 Sous-traitance

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
6.3.1 (ILAC P15)		
6.3.2		
6.3.3 (ILAC P15)		
6.3.4 (ILAC P15)		

7. Exigences relatives aux processus

7.1 Méthodes et procédures d'inspection

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
7.1.1 (ILAC P15)		
7.1.2		
7.1.3 (ILAC P15)		
7.1.4		
7.1.5 (ILAC P15)		
a)		
b)		
c)		
d)		
7.1.6 (ILAC P15)		
7.1.7		
7.1.8		
7.1.9		

7.2 Manipulation des échantillons et objets présentés à l'inspection

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
7.2.1		
7.2.2		
7.2.3		
7.2.4		

7.3 Enregistrements

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
7.3.1 (ILAC P15)		
7.3.2		

7.4. Rapports d'inspection et certificats d'inspection

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
7.4.1		
7.4.2		
(ILAC P15)		
a)		
b)		
c)		
d)		
e)		
f)		
g)		
7.4.3		
7.4.4		
7.4.5		

7.5. Réclamations et appels

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
7.5.1		
7.5.2		
7.5.3		
7.5.4		
7.5.5		

7.6. Processus en matière de réclamations et appels

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
7.6.1		
a)		
b)		
c)		
7.6.2		

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
7.6.3		
7.6.4		
7.6.5		

8. Exigences en matière de système de management

8.1. Options

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
8.1.1	Généralités	
8.1.2	Option A	
8.1.3 (ILAC P15)	Option B Système de management établi et tenu à jour selon les exigences de la norme ISO 9001	

8.2. Documentation du système de management

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
8.2.1 (ILAC P15)		
8.2.2		
8.2.3		
	a)	
	b)	
8.2.4 (ILAC P15)		
8.2.5		

8.3. Maîtrise des documents

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
8.3.1		

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
8.3.2	- a) - b) - c) - d) - e) - f) - g)	

8.4 Maîtrise des enregistrements

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
8.4.1 (ILAC P15)		
8.4.2		

8.5. Revue de direction

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
8.5.1	Généralités	
8.5.1.1		
8.5.1.2		
8.5.1.3		
8.5.2	Données d'entrée de la revue	
(ILAC P15)		
a)		
b)		
c)		
d)		
e)		
f)		
g)		
8.5.3	Données de sortie de la revue	

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
	a)	
	b)	
	c)	

8.6 Audits internes

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
	8.6.1	
	8.6.2	
	8.6.3	
	8.6.4 (ILAC P15)	
	8.6.5 (ILAC P15)	
	a)	
	b)	
	c)	
	d)	
	e)	
	f)	

8.7. Actions correctives

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
	8.7.1	
	8.7.2	
	8.7.3	
	8.7.4	
	a)	
	b)	
	c)	
	d)	
	e)	

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
	f) g)	

8.8. Actions préventives

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
	8.8.1 (ILAC P15) 8.8.2 8.8.3 a) b) c) d) e)	

D Documents supplémentaires et pertinents de l'ISO et d'ILAC

17020	Indications de la/du requérant/e ou de l'OEC accrédité	Remarques du SAS (laisser vide)
9000	ISO 9000:2015 Systèmes de management de la qualité – Principes essentiels et vo- cabulaire	
9001	ISO 9001 Systèmes de management de la qualité – Exigences	
17025	ISO/IEC 17025 Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'éta- lonnages et d'essais	
19011	ISO 19011 Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management	
ISO Guide 99	ISO/IEC Guide 99 Vocabulaire international de métro- logie – Concepts fondamentaux et généraux et termes associés (VIM)	
ILAC-P15	ILAC-P15:05/2020 Application of ISO/IEC 17020:2012 for the Accreditation of Inspection Bodies	

* / * / * / * / *